

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 19 JUIN 2019**

**N°CT2019.3/054**

L'an deux mil dix neuf, le dix neuf juin à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni en salle des conseils de l'Hôtel de Ville de Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Monsieur Régis CHARBONNIER, Monsieur Patrick DOUET, Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Jean-François DUFEU, Madame Danièle CORNET, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Gérard GUILLE, Monsieur Serge FRANCESCHI, vice-présidents.

Monsieur Yvan FEMEL, Madame Sylvie GERINTE, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Delphine MELKONIAN, Madame Sylvie CHABALIER, Madame Catherine CHICHEPORTICHE, Madame Mireille COTTET, Madame Catherine DE RASILLY, Monsieur Thierry DEBARRY, Madame Patrice DEPREZ, Madame Oumou DIASSE, Madame Corinne DURAND, Monsieur Christophe FOGEL, Madame Marie-Claude GAY, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Mehedi HENRY, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Luc MBOUMBA, Madame Sabine PATOUX, Madame Séverine PERREAU, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Hélène ROUQUET, Monsieur Michel SASPORTAS, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Didier STHOREZ, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Axel URGIN, Monsieur Georges URLACHER, Monsieur Michel WANNIN, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Michel GERCHINOVITZ à Monsieur Laurent CATHALA, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD à Monsieur Didier STHOREZ, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD à Madame Catherine CHICHEPORTICHE, Madame Ange CADOT à Monsieur Georges URLACHER, Monsieur Luc CARVOUNAS à Monsieur Serge FRANCESCHI, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Michel DE RONNE à Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Didier DOUSSET à Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Monsieur Nicolas GEORGES à Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Bruno HELIN à Monsieur Jean-François DUFEU, Madame Brigitte JEANVOINE à Madame Séverine PERREAU, Madame Valérie MAYER-BLIMONT à Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Denis OZTORUN à Monsieur Patrick DOUET, Monsieur Christian VANDENBOSSCHE à Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Madame Laurence WESTPHAL à Madame Marie-Claude GAY.

Etaient absents excusés :

Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Cédric TARTAUD-GINESTE, Monsieur François VITSE, Madame Khadija OUBOUMOUR, Monsieur Richard ANANIAN, Monsieur Serge DALEX, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Madame Marie-Christine DIRRINGER, Monsieur Roger DUPRE, Monsieur Philippe GERBAULT, Monsieur Bruno KERISIT, Madame Anna LOUIS, Monsieur Moncef MAIZ, Monsieur Gaëtan MARZO, Monsieur Akli MELLOULI, Madame Marie-Christine SALVIA, Madame Dominique TOUQUET.

Secrétaire de séance : Madame Catherine DE RASILLY.

Nombre de votants : 57

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	01/07/19
Accusé réception le	01/07/19
Numéro de l'acte	CT2019.3/054
Identifiant télétransmission	094-200058006-20190619-lmc110386-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 19 JUIN 2019**

Vote(s) pour : 57  
Vote(s) contre : 0  
Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	01/07/19
Accusé réception le	01/07/19
Numéro de l'acte	CT2019.3/054
Identifiant télétransmission	094-200058006-20190619-lmc110386-DE-1-1



SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 19 JUIN 2019

N°CT2019.3/054

**OBJET :** **Affaires générales** - Modification de la délibération du conseil de territoire n°CT2016.7/098-1 du 6 juillet 2016 modifiée relative aux attributions déléguées au Président

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-10, L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

**VU** le décret n°2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

**VU** la délibération du conseil de territoire n°CT2016.7/098-1 du 6 juillet 2016 modifiée relative aux attributions déléguées au Président ;

**CONSIDERANT** qu'en application de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales, le conseil de territoire peut déléguer des attributions (à l'exception de certains actes limitativement énumérés par la loi) au Président, aux vice-présidents ou au bureau de territoire ;

**CONSIDERANT** que la délibération du conseil de territoire du 6 juillet 2016 susvisée énumère de façon exhaustive l'ensemble des attributions déléguées au Président et que toute nouvelle délégation doit être approuvée par délibération ;

**CONSIDERANT** qu'en matière de vacances, le Président a actuellement délégué pour la création des postes de vacataires suivants :

- Vacataires au sein des équipements culturels ;
- Vacataires disposant d'une ingénierie particulière en matière d'ingénierie du développement territorial ;
- Vacataires pour la préparation et l'animation d'actions de formations destinées aux agents.

**CONSIDERANT** qu'il est proposé d'ajouter à ces délégations la création de vacances au sein des piscines (besoins ponctuels de personnels selon des horaires et des périodes d'emploi variables) mais également la création de vacances administratives au sein des directions ressources (besoins ponctuels de personnels qui permettent de ne pas recourir à des recrutements supplémentaires de postes permanents notamment pour gérer des accroissements périodiques d'activités) ;

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	01/07/19
Accusé réception le	01/07/19
Numéro de l'acte	CT2019.3/054
Identifiant télétransmission	094-200058006-20190619-lmc110386-DE-1-1

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 19 JUIN 2019

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE REGULIEREMENT CONVOQUE,  
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ARTICLE 1 :** COMPLETE les attributions déléguées au Président par les attributions suivantes :

- Création de vacances sportives au sein des piscines ;
- Création de vacances administratives au sein des directions ressources.

**ARTICLE 2 :** APPROUVE les taux de rémunération applicables à ces vacances suivants :

Emploi	Grade correspondant	Service	Rémunération
Chef de projet	Cadre d'emploi des rédacteurs ou attachés	Directions ressources GPSEA	La rémunération de ces vacataires sera déterminée en fonction de l'expérience et du niveau d'expertise des intervenants ; le montant maximum ne pouvant excéder 34,91 euros bruts/heure
Agent d'appui	Cadre d'emploi des adjoints administratifs	Directions ressources GPSEA	15,50 euros bruts de l'heure
Médiateur	Animateur	Piscines GPSEA	17,50 euros bruts de l'heure
Surveillant de baignade	ETAPS	Piscines GPSEA	17,50 euros bruts de l'heure si titulaire de BEESAN (Brevet d'Etat d'Educateur Sportif aux Activités de la Natation)  15,50 euros bruts de l'heure si titulaire de BNSSA (brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique)

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	01/07/19
Accusé réception le	01/07/19
Numéro de l'acte	CT2019.3/054
Identifiant téléransmission	094-200058006-20190619-lmc110386-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 19 JUIN 2019**

**ARTICLE 3 :** **MODIFIE** en conséquence la délibération du conseil de territoire n°CT2016.7/098-1 du 6 juillet 2016 modifiée relative aux attributions déléguées au Président.

FAIT A CRETEIL, LE DIX NEUF JUIN DEUX MIL DIX NEUF.

Le Président,



Signé  
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	01/07/19
Accusé réception le	01/07/19
Numéro de l'acte	CT2019.3/054
Identifiant télétransmission	094-200058006-20190619-lmc110386-DE-1-1